



SPADEL SA
Avenue des Communautés 110 - 1200 BRUXELLES
RPM Bruxelles 0405 844 436
(la « Société »)

PROCURATION

Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2023 (15h00),
(l'« Assemblée Générale »)

Le/la soussigné(e):

Si l'actionnaire est une personne physique :

Prénom :

Nom :
.....

Domicile :

Si l'actionnaire est une personne morale :

Dénomination :

Forme juridique :

Siège social :

Valablement représentée par (*nom, prénom, titre*) :

titulaire de actions nominatives et/ou
..... actions dématérialisées (1),

en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit (2), de la société anonyme **SPADEL**, dont le siège social est établi à 1200 Bruxelles, avenue des Communautés 110, représenté(e) à l'**Assemblée Générale du 23 mai 2023** pour le nombre total d'actions pour lesquelles il/elle souhaite exercer son droit de vote, limité néanmoins au nombre d'actions dont la détention est formellement établie à **la date d'enregistrement, à savoir le 9 mai 2023 à 24h00 (heure belge)**,

1 Biffer les mentions inutiles.
2 Biffer les mentions inutiles.

Déclare, par la présente, constituer pour son **mandataire spécial** :

Madame Tatiana Goeminne, Company Secretary de la Société, avec faculté de subdélégation ;

Auquel l'actionnaire confie tous pouvoirs afin de le représenter à l'**Assemblée Générale** des actionnaires de la Société qui se tiendra le mardi **23 mai 2023** au siège social avec l'ordre du jour repris ci-dessous.

Conformément à l'article 7:143, §4 du Code des sociétés et des associations, Madame Tatiana Goeminne, agissant en qualité de mandataire de l'actionnaire, est en situation de conflit d'intérêts et, par conséquent, ne peut voter pour et au nom de l'actionnaire qu'à la condition de disposer d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

La Société vous invite dès lors à exprimer votre instruction spécifique en cochant une case pour chaque point à l'ordre du jour. **À défaut d'avoir donné une instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour contenu dans le présent formulaire, l'actionnaire sera censé avoir donné au mandataire l'instruction spécifique de voter en faveur de ce point.**

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022

Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale.

2. Présentation du rapport du Commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022

Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale.

3. Présentation des comptes annuels consolidés du Groupe Spadel au 31 décembre 2022, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire sur ces comptes annuels

Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale.

4. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et affectation du résultat

Proposition: d'approuver les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2022, en ce compris l'affectation du résultat de la Société et la distribution d'un dividende unitaire brut de 1,50 EUR/action.

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

5. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022

Proposition: d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

6. Décharge aux Administrateurs

Proposition: de donner décharge par un vote spécial aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

7. Décharge au Commissaire

Proposition: de donner décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

8. Nomination de deux nouveaux administrateurs, dont un indépendant, et fixation de leur rémunération

Madame Barbara du Bois a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 10 novembre 2022. Le Conseil d'administration du 28 novembre 2022 a constaté la vacance d'un poste d'administrateur et demandé au Comité de Nomination et de Rémunération de proposer un nouveau candidat en vue de l'Assemblée Générale. Le processus de sélection ayant pris fin, le Comité de Nomination et de Rémunération est dorénavant en mesure de proposer un nouveau candidat au poste d'administrateur.

Monsieur Jean Vandemoortele démissionnera de ses fonctions d'administrateur avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023. Le Conseil d'administration du 30 mars 2023 a constaté la future vacance d'un poste d'administrateur et demandé au Comité de Nomination et de Rémunération de proposer un nouveau candidat en vue de l'Assemblée Générale. Le processus de sélection ayant pris fin, le Comité de Nomination et de Rémunération est dorénavant en mesure de proposer un nouveau candidat au poste d'administrateur.

Compte tenu de ce qui précède :

- 8.1 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de nommer Madame Mieke Van de Capelle en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027. Sa rémunération sera fixée de manière identique à celle des autres Administrateurs.

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

- 8.2 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de constater l'indépendance de Madame Mieke Van de Capelle au sens de l'article 7 :87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par cette disposition.

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

- 8.3 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de nommer Monsieur Louis-Guy du Bois en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027. Sa rémunération sera fixée de manière identique à celle des autres Administrateurs.

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

9. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition: de conférer à Madame Philippine De Wolf, *General Counsel* de la Société, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Pour

Contre

Abstention

10. Divers

AJOUTS DE NOUVEAUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR ET/OU DE NOUVELLES PROPOSITIONS/ALTERNATIVES DE DECISIONS

Conformément à l'article 7:130, §3 du Code des sociétés et des associations, en cas d'ajouts de nouveaux points à l'ordre du jour et/ou de nouvelles propositions de décisions pour l'Assemblée Générale, un nouveau formulaire de procuration complété, permettant au mandant de donner au mandataire des instructions de vote spécifiques à ce sujet, sera mis à disposition des actionnaires par la Société au plus tard le **8 mai 2023**.

En l'absence d'instructions de vote spécifiques valablement envoyées à la Société, le mandataire s'abstiendra toujours de voter sur les nouveaux points à l'ordre du jour et /ou les nouvelles propositions/alternatives de décisions. Il ne pourra alors que voter ou s'abstenir de voter sur les propositions existantes de décisions conformément aux instructions du mandant.

De plus, le mandataire peut prendre part à toutes délibérations, faire toutes déclarations en toutes matières, signer tous actes, procès-verbaux, registres, listes de présence et documents, substituer et en général, faire tout ce qui sera utile et nécessaire à l'exécution du présent mandat, promettant ratification au besoin.

Fait à, , le 2023

Signature : _____

Signature et mention de l'identité et de la qualité du ou des signataires. La signature doit être précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir ».

Les personnes morales doivent préciser les nom, prénom(s) et capacité de la ou des personnes physiques qui signent la procuration en leur nom. Si le soussigné n'est pas une personne physique qui signe elle-même le formulaire, le signataire déclare et garantit par la présente à la Société avoir tout pouvoir pour signer ce formulaire au nom du soussigné.

Les procurations d'un(e) usufruitier(ière) et d'un(e) nu-proprétaire ne sont valables que conjointement et établies au nom du même mandataire, à défaut d'instructions contraires valables expressément données à la Société.

L'attention du mandant est attirée sur le fait que l'actionnaire qui a exprimé son vote par procuration ne peut pas voter par correspondance à l'Assemblée Générale pour le nombre de voix déjà exprimées par procuration.

L'intégralité de ce document, complété et signé (une copie scannée ou photographiée suffit), doit parvenir au plus tard le 17 mai 2023 à 16h00 (heure belge) par courrier ou e-mail à l'adresse suivante :

Spadel SA/NV
Att. Mme Philippine De Wolf, General Counsel
Avenue des Communautés 110 -1200 Bruxelles
E-mail : corporate@spadel.com
Tel. : + 32 (0)497 485 415

Nous vous rappelons que ce formulaire ne sera pris en compte que s'il est renvoyé à la Société dans les délais et à condition que l'actionnaire ait rempli les formalités d'admission préalables telles que décrites dans la convocation.

Dans le contexte de la gestion de ses assemblées générales, la Société traite des informations vous concernant qui constituent des "données personnelles". La Société considère la protection de ces données personnelles comme une question très importante et a adopté une Politique relative à la Vie Privée, disponible sur <https://www.spadel.com/fr/politique-protection-vie-privee>.

Nous vous invitons à lire attentivement cette Politique relative à la Vie Privée, qui précise dans quel contexte nous traitons vos données personnelles et qui explique vos droits (notamment votre droit de retirer votre consentement à tout moment, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition au traitement à des fins de prospection ainsi que, dans certaines circonstances, un droit à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité des données et un droit de s'opposer à d'autres formes de traitement) et nos obligations à ce sujet.